Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur les maladies liées à la pollution

1997/0153(COD) - 08/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Christian CABROL (UPE, F), le Parlement européen a modifié la position commune du Conseil en rétablissant la plupart des amendements approuvés en première lecture, en particulier : -l'enveloppe financière : limitée à 3,9 millions d'écus par le Conseil pour la période 1999-2001 (au lieu de 1999-2003), le Parlement demande que celle-ci soit portée à 7 millions d'écus pour la même période; -champ d'application du programme : couverture du programme aux maladies et allergies liées à la pollution en vue d'améliorer la connaissance et la compréhension des risques pour la santé ; ajout d'une annexe visant à préciser les actions soutenues dans ce cadre (campagnes de promotion en vue de prévenir ces maladies, éducation à la santé,...); -actions spécifiques : prévision d'études épidémiologiques coordonnées sur l'ensemble du territoire de l'Union afin d'améliorer la connaissance de l'impact spécifique de certains polluants, soutien aux actions visant à une meilleure compréhension par la population des risques pour la santé liés à la pollution, promotion des comportements, modes de vie et habitudes alimentaires susceptibles de diminuer les risques pour la santé imputables à la pollution. Le Parlement inisite également sur l'impact prospectif de ce programme : sur la base d'un rapport final d'évaluation du programme, la Commission devrait soumettre au Conseil et au Parlement européen toute proposition opportune en vue de lutter contre les maladies liées à la pollution.